

**LETTRE D'ACCORD¹ ENTRE
LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD)
ET
OFFICE DU SERVICE CIVIQUE NATIONAL (MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE LA
JEUNESSE DE L'EMPLOI DES JEUNES ET DU SERVICE CIVIQUE)

CONCERNANT LA MISE EN PLACE DE PROJETS GÉNÉRATEURS DE REVENUS A
BOUAKE – DALOA – DIVO-GAGNOA – ABIDJAN DANS LE CADRE DU PROJET DE
RENFORCEMENT DE LA PARTICIPATION DES JEUNES A LA CONSOLIDATION DE LA
PAIX DANS LE SUD, LE CENTRE ET LE CENTRE OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE
(CIV10-0010778)**

Monsieur Le Coordonnateur,

1. J'ai l'honneur de me référer aux consultations qui ont eu lieu entre les représentants du Programme des Nations Unies pour le Développement (ci-après dénommé « le PNUD ») en Côte d'Ivoire et les représentants de l'OFFICE DU SERVICE CIVIQUE NATIONAL (OSCN) en ce qui concerne la fourniture de services par ce dernier en vue de la réalisation « d'activités de mise en place de projets générateurs de revenus dans le cadre du projet de renforcement de la participation des jeunes à la consolidation de la paix dans le Sud, le Centre et le Centre-ouest de la Côte d'Ivoire » CIV10-0010778, ainsi qu'il est énoncé à l'appendice 1 : Document de projet, pour lequel le PNUD a été choisi comme partenaire de réalisation.

2. Conformément au Document de projet et aux conditions énoncées ci-après, nous confirmons notre accord pour la mise en œuvre par l'OSCN aux fins de la réalisation du projet, des activités ainsi qu'il est énoncé à l'appendice 2 : Description des activités (ci-après dénommé les « Activités »). D'étroites consultations auront lieu entre l'OSCN et le PNUD sur tous les aspects desdites Activités.

3. L'OSCN endosse l'entière responsabilité de la mise en œuvre de toutes les activités, avec la diligence et l'efficacité requises et conformément à ses Règlements financiers et Règles de gestion financière.

4. Dans la mise en œuvre des Activités prévues en vertu de la présente Lettre d'accord, le personnel et les sous-traitants de l'OSCN ne doivent à aucun égard être considérés comme des salariés ou des agents du PNUD. Le PNUD décline toute responsabilité concernant les réclamations fondées sur des actes ou des omissions de l'OSCN ou de son personnel, ou de ses prestataires ou du personnel desdits prestataires, résultant de l'accomplissement des Activités, ou concernant toute plainte en cas de décès, dommages corporels, invalidité, dégâts matériels ou d'autres risques encourus par l'OSCN et son personnel dans le cadre du travail accompli pour le projet.

5. Les sous-traitants, y compris les ONG sous contrat avec l'OSCN, travaillent sous la supervision du représentant désigné de l'OSCN. Ces sous-traitants doivent rendre compte à l'OSCN de la façon dont ils s'acquittent des fonctions qui leur ont été attribuées.

6. À la signature de la présente Lettre d'accord, le PNUD effectuera les paiements à l'OSCN en respectant le calendrier des paiements figurant à l'appendice 3 : Échéancier des services, facilités et paiements.

7. L'OSCN ne doit prendre aucun engagement financier et n'engager aucune dépense qui résulterait en un dépassement du budget pour la mise en œuvre des Activités, tel qu'il est énoncé

¹ Lettre d'accord standard lorsque le PNUD fait fonction de partenaire de réalisation

dans l'appendice 3. L'OSCN doit consulter périodiquement le PNUD sur l'état et l'emploi des fonds et informer promptement le PNUD chaque fois qu'il aura connaissance d'une insuffisance du budget pour les Activités risquant de compromettre la pleine réalisation du projet, conformément à l'appendice 2. Le PNUD n'est en aucun cas tenu d'allouer des fonds à l'OSCN ni de rembourser les frais par elle engagés en sus du budget total tel qu'il figure dans l'appendice 3.

8. L'OSCN doit soumettre un rapport financier cumulatif détaillé à la fin du projet. Ce rapport sera soumis au PNUD par l'intermédiaire du Directeur Pays du PNUD ou du Représentant Résidant du PNUD dans les 30 jours. Il sera présenté conformément au format standard pour les rapports des dépenses du PNUD [dont un modèle est fourni par l'appendice 4]. Le PNUD inclura le rapport financier de l'OSCN dans le rapport financier du projet CIV10-00107778

9. L'OSCN doit présenter les rapports intermédiaires relatifs aux activités qui pourront raisonnablement être demandés par le chef de projet dans l'exercice de ses fonctions.

10. L'OSCN doit remettre un rapport final dans les 30 jours suivant l'achèvement ou la cessation des Activités. Ce rapport comprendra la liste du matériel durable acquis par l'OSCN et tous les états financiers audités ou certifiés et les pièces justificatives et registres y afférents concernant les Activités, conformément à ses Règlement financier et Règles de gestion financière.

11. Il sera disposé de l'équipement et des fournitures que le PNUD aura procuré ou financés selon les modalités convenues par écrit à cet égard entre le PNUD et l'OSCN.

12. Toute modification apportée au Document de projet qui est susceptible d'affecter le travail effectué par l'OSCN conformément aux dispositions de l'appendice 2 ne doit être recommandée qu'après consultation entre les parties.

13. Les Parties doivent veiller à ce que toutes les questions qui ne sont pas expressément couvertes par la présente Lettre d'accord soient tranchées conformément aux dispositions appropriées du Document de projet et de ses révisions et conformément aux dispositions applicables des Règlements financiers et Règles de gestion financière de l'OSCN et du PNUD.

14. Les modalités décrites dans la présente Lettre d'accord demeureront applicables jusqu'à la fin du projet ou jusqu'à l'achèvement des Activités de l'OSCN conformément aux dispositions de l'appendice 2, ou jusqu'à la résiliation de la présente Lettre d'accord effectuée par écrit (avec 30 jours de préavis) par l'une ou l'autre des parties. Le calendrier des paiements figurant à l'appendice 3 continue de s'appliquer tant que l'OSCN continue de s'acquitter de ses obligations, sauf notification contraire donnée par écrit à celui-ci/celle-ci par le PNUD.

15. Tout solde de fonds non déboursés et non engagés après la fin des Activités doit être restitué au PNUD dans les 90 jours.

16. Tout amendement à la présente Lettre d'accord doit être établi par écrit, avec le consentement mutuel des parties.

17. Toute correspondance ultérieure concernant la présente Lettre d'accord, autres que les lettres d'accord signées et amendements y afférents, doit être adressée à M. Luc Grégoire, Directeur Pays du PNUD.

18. L'OSCN doit informer le Directeur Pays du PNUD de toutes les actions qu'elle entreprend dans le cadre de l'exécution des dispositions de la présente Lettre.

19. Le PNUD peut suspendre intégralement ou partiellement l'application du présent accord, moyennant un préavis écrit, dans le cas où des circonstances nouvelles mettraient en péril la bonne réalisation des Activités.

20. Tout différend entre le PNUD et l'OSCN découlant de la présente Lettre d'accord ou ayant trait à celle-ci qui ne pourrait être réglé par la négociation ou par tout autre mode de règlement sera soumis, à la demande de l'une ou l'autre partie, à un tribunal d'arbitrage composé de trois membres. Chaque parti désignera un arbitre, et les deux arbitres ainsi désignés nommeront un troisième arbitre qui présidera le tribunal. Si, quinze jours après la désignation des deux premiers arbitres, le troisième arbitre n'est pas nommé, l'une ou l'autre partie pourra demander au Président de la Cour internationale de justice de nommer le troisième arbitre. Le tribunal établira son règlement intérieur, deux arbitres constituant le quorum à toutes fins, et les décisions seront prises sur accord de deux arbitres. Les dépenses afférentes au tribunal, évaluées par ce dernier, seront à la charge des deux parties. La sentence arbitrale sera motivée et sans appel et aura force exécutoire pour les deux parties.

21. Si les dispositions qui précèdent recueillent votre agrément, je vous saurais gré de bien vouloir signer et renvoyer deux exemplaires de la présente Lettre à notre bureau. Votre acceptation constituera la base de la participation de l'OSCN à la réalisation du projet.

Veuillez agréer, Monsieur Le Coordonnateur, l'assurance de ma haute considération.

Pour le PNUD :
Luc Grégoire, Directeur Pays

Date



Pour l'OSCN :
Touré Mamadou, Directeur Général

Date



Appendice 1

DOCUMENT DE PROJET (Voir copie du document projet en annexe)

Appendice 2

DESCRIPTION DES ACTIVITES

Numéro du projet : CIV10-00107778

Titre du projet : RENFORCEMENT DE LA PARTICIPATION DES JEUNES A LA CONSOLIDATION DE LA PAIX DANS LE SUD, LE CENTRE ET LE CENTRE OUEST DE LA COTE D'IVOIRE

Résultats devant être obtenus par l'OSCN

Le projet a pour objectif général de renforcer les processus de réconciliation et consolider la cohésion sociale dans les localités ciblées, en offrant des opportunités aux jeunes vulnérables qui n'ont jamais osé le demander ou qui n'ont pas eu l'occasion de le faire
Les résultats spécifiques attendus sont :

Des créateurs porteurs pour jeunes entrepreneurs sont identifiés dans les régions ;

50 jeunes vulnérables devant bénéficier d'AGR sont identifiés

Une cinquantaine de jeunes sont insérés dans des activités génératrices de revenu dans

les localités suivantes : Dabo ; Divo/Gagnoa ; Bouaké ; Abidjan ;

La cohabitation et la cohésion sociale est renforcée.

Travail devant être accompli par l'OSCN

Objetif spécifique 1 : Identifier 50 jeunes vulnérables de communautés, sans activité génératrices de revenus ou désireux de renforcer leurs projets

Activités

- Conduire une mission d'identification des activités génératrices de revenu ;
- Analyser les projets identifiés ;
- Sélectionner et valider les microprojets les plus pertinents ;
- Formuler les microprojets sélectionnés.

Objetif spécifique 2 : Accompagner les activités génératrices de revenus de 50 jeunes vulnérables

Activités

- Financer les activités génératrices de revenu de 50 jeunes vulnérables ;
- Renforcer les capacités techniques des bénéficiaires en gestion de projet ;
- Sensibiliser les nouveaux jeunes entrepreneurs et les communautés d'accueil au vivre ensemble et à la cohésion sociale.

Objetif spécifique 3 : Mettre en place un mécanisme de suivi des microprojets

Activités

- Assurer un suivi régulier et périodique des microprojets ;
- Rédiger des rapports d'activités périodiques (mensuels) à transmettre au PNUD.

Joindre, le cas échéant, les descriptifs des postes de consultants, les termes de référence des contrats, les spécifications techniques du matériel, les formulaires de candidature pour les formations, etc.

Appendice 3
Échéancier des services, facilités et paiements (*)

Année _2018_____

PRODUITS ESCOMPTÉ S du plan de pays et indicateurs avec cibles annuelles	Projets	ACTIVITÉS PRÉVUES <i>Dresser la liste de toutes les activités à entreprendre au cours de l'année en vue de l'obtention des produits</i>	Calendrier (2018)			Budget prévu		Calendrier des paiements à effectuer par le PNUD		
			M 1	M 2	M 3	Description	Montant Sollicite (FCFA)	1 ^{er} décaissement 80%	2 ^e décaissement %	
Les jeunes vulnérables sont détournés de la violence pour gagner leurs vies à travers des d'activités génératrices de revenus	52 AGRs	Agriculture-vivrier					600 000	480000	120000	
		Ventes de tenues vestimentaires en magasin					1 300 000	1040000	260000	
		Cabine téléphonique					300 000	240000	60000	
		Restauration					500 000	400000	100000	
		Vente d'habits de femme					500 000	400000	100000	
		Vente de pagne					700 000	560000	140000	
		Salon de coiffure					500 000	400000	100000	
		Vente de pagne					500 000	400000	100000	
		Cultures maraichères					4 500 000	3600000	900000	
		Vente de mèches					300 000	240000	60000	
		SOUS-TOTAL						9 700 000	7760000	1940000
								5 167 000	4133600	1033400
								250 000	200000	50000
						3 000 000	2400000	600000		
						2 241 000	1792800	448200		
						690 000	552000	138000		
						400 000	320000	80000		
SOUS-TOTAL						11 748 000	9398400	2349600		
Microprojets retenus à Abidjan						1 020 000	816000	204000		

**PROCES-VERBAL DU COMITE TECHNIQUE D'EXAMEN ET DE
SÉLECTION DES PROJETS AGR A FINANCER POUR LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX DANS LES LOCALITES DE
BOUAKE-DALOA-GAGNOA-DIVO-ABIDJAN**

CONTEXTE

En 2007, le secrétaire général des Nations unies définissait ainsi la consolidation de la paix : " la consolidation de la paix comporte une série de mesures destinées à réduire le risque de tomber ou de retomber dans une situation de conflit en renforçant à tous les niveaux les capacités nationales de règlement des conflits, et à poser les fondations pour une paix durable et pour un développement économique durable. Les stratégies de consolidation de la paix doivent être cohérentes et adaptées aux besoins spécifiques du pays concerné, prises en compte par ce pays, et doivent comporter un ensemble d'activités relativement limité, soigneusement priorisé et séquencé pour permettre d'atteindre les objectifs fixés."

La Côte d'Ivoire longtemps reconnue pour sa stabilité socio-politico-économique a traversé de 1999 à 2011 une véritable zone de turbulence, avec une série de crises sans précédent. Les tentatives de résolution du conflit ont abouti après maints efforts à la signature de l'Accord Politique de Ouagadougou (l'APO). Parmi les résolutions prises, l'APO prévoit le Service Civique comme l'un des moyens privilégiés de resocialisation des ex – combattants et des groupes d'auto – défense.

En vue de l'application de cette résolution, Le Président de la République a pris un décret (n°2007 – 644 du 20 Décembre 2007) portant définition, organisation et fonctionnement de l'office du Service Civique National, qui en son article 9 au chapitre des dispositions transitoires, institue sous l'autorité du Premier Ministre un Programme de Service Civique National (PSCN). Le PSCN est conçu comme un outil de restauration de la paix, sa mise en œuvre doit permettre de réduire les risques de reprise des hostilités par la resocialisation des ex-combattants et milicien d'auto-défense.

Le PSCN en fin de mission, va être remplacé par l'ADDR, pour achever le processus et permettre aux derniers démobilisés et ex-combattants à se réinsérer. Enfin l'ADDR arrivée également en fin de mission, mais soucieux une fois de plus de n'oublier personne, la cellule de coordination de suivi et de réinsertion CCSR, va être mise en place par le gouvernement. A la fin de tous ces projets il convient de consolider les acquis et d'offrir une opportunité d'auto emploi par la mise en place d'AGR au profit de jeunes hommes et jeunes femmes, vulnérables, marginalisés, qui ont coexisté avec les ex combattants ou ex miliciens, et qui n'ont bénéficié d'aucun programme de réinsertion.

A ce titre, 365 (trois cent soixante-cinq) propositions de projets AGR ont été soumises pour financement au PNUD et réparties comme suit :

- ABIDJAN : 167
- DIVO : 88
- DALOA : 41
- GAGNOA : 36
- BOUAKE : 38

Ces propositions de projets ont fait l'objet d'une réunion d'examen et de validation par un Comité technique conjoint de sélection, le vendredi 22 juin 2018.

Ont pris part à ce comité technique :

- M. Giscard KOUASSI, Spécialiste Programme Gouvernance
- M. Arsène ASSANDE, Programme Manager, PNUD ;
- M. Peyogori OUATTARA, Expert en Cohésion sociale, PNUD ;
- Mme. Manignan OUATTARA, Chef de Projet ;

ANALYSE ET SELECTION DES PROJETS

Les différentes propositions de projets ont fait l'objet d'une analyse minutieuse en prenant en compte des critères ci-dessous :

N°	Activités	Nombre de bénéficiaires	Budget validé (F CFA)	Décision finale du comité	Observations
1	Microprojets d'Abidjan	21 AGR	39489600	Approuvé sous réserve de la prise en compte des observations	Projet de vente d'article divers +salon de coiffure sous-évalué. Intégrer le branchement électrique et l'équipement. Projet de restauration sous-évalué. Prendre en compte le branchement électrique et certains équipement utiles. Projet de vente d'articles divers et transfert d'argent surévalué. Budget réduit de 673 500fcfa
2	Microprojets retenus à Divo	05 AGR	6813750	Approuvé sous réserve de la prise en compte des observations	Projet de riziculture sous-évalué. Prendre en compte acquisition de semence.
3	Microprojets retenus à Daloa	10 AGR	9700000	Approuvé sous réserve de la prise en compte des observations	RAS

				observations	
4	Microprojets retenus à Gagnoa	6 AGR	11748000	Approuvé sous réserve de la prise en compte des observations	RAS
5	Microprojets retenus à Bouaké	10 AGR	16440150	Approuvé sous réserve de la prise en compte des observations	RAS
BUDGET TOTAL VALIDE			84191500		

- Jeune vulnérable ayant côtoyé les combattants lors de crise militaro-politique et n'ayant bénéficié d'aucun programme de réinsertion et de sortie de crise,
- Jeune vulnérable, scolarisé/déscolarisé/non scolarisé ayant ou non une qualification mais ne disposant pas de moyen financier pour entreprendre ou relancer une AGR
- Etre âgé au moins de 18 ans ;
- Jeune vulnérable engagé ou non dans les actions de consolidation de la paix
- Capacité de créer des emplois à d'autres jeunes.
- Pertinence, efficacité et efficience du projet en lien avec la paix durable et le renforcement de la cohésion sociale.

Les tableaux suivants résumant les observations formulées par le Comité technique conjoint de sélection à prendre en compte dans les versions finales des documents de projet.

Tableau des projets AGR validés et refusés par le comité de sélection

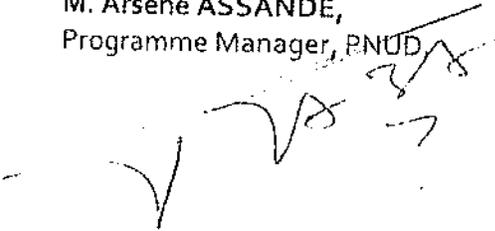
Ces microprojets validés par le Comité technique conjoint de sélection devront contribuer à renforcer la cohésion sociale dans les différentes zones d'intervention et faciliter la réinsertion socio-économique des jeunes vulnérables.

RECOMMANDATIONS

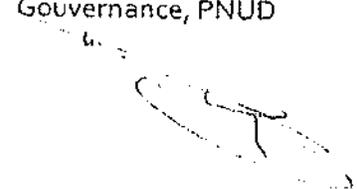
Sur la base des critères de sélection et après analyse des documents projets, le Comité technique conjoint de sélection a validé et recommandé pour financement, ces microprojets sous réserve de prise en compte des observations sus-indiquées.

Fait à Abidjan, le 22 juin 2018

M. Arsène ASSANDE,
Programme Manager, PNUD



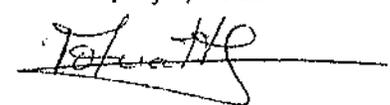
M. Giscard KOUASSI
Spécialiste Programme
Gouvernance, PNUD



M. Peyogori OUATTARA,
Expert National en Cohésion sociale, PNUD,



Mme. OUATTARA Manignan
Chef de projet, CCSR





PROJETS DE JEUNES VULNERABLES POUR LA CONSOLIDATION

DE LA PAIX - PNUD ABIDJAN

N°	Nom et Prénoms	Nbre Bénéficiaires			Contact du responsable	Titre du projet	Secteurs d'activités	Coûts estimés
		M	F	Total				
1	DJAMAN YEI ELISABETH				07 88 16 55	vente de pagne et joaillerie	commerce	1 020 000
2	GROUPE DE CINQ (5) JEUNES				04 49 48 00	mise en place d'un garage	commerce	5 335 000
3	FOFANA Pegnami Innocent et autres				08 62 62 51	projet de vente d'articles divers et de transfert d'argent	commerce	3 000 000
4	BOLOU KAKOU				64 82 46 07	création d'un salon de coiffure	artisanat	1 235 000
5	YAO Adjoua Melanie				09 49 99 88	projet de restauration	commerce	300 000
6	TRAORE SALIF (JECI ABOBO)				77 84 02 94	projet de revente du gaz butane à abidjan	commerce	2 575 000
7	KOUADIO LOU ZORO SEVERINE CLAIRE				56 11 42 93	achat-vente de miel et de beurre de charité	commerce	850 000
8	GAMENA WAHON MARINA L.				79 28 84 27	livraison de glaces	commerce	550 000
9	KONATE DAOUA				75 65 55 84	Vente de portables	commerce	2 000 000
10	UNION DES JEUNES ANONKOUA				51 98 05 90	précollecte des ordures ménagères	artisanat	7 100 000
					06 11 34 22			
11	GOUET BIEU MEDARD				45 03 42 90	création d'une caillerie : ferme de caille	élevage	2 800 000
12	DAGO AZON JACQUELINE				78 87 47 31	vente d'appareils électroniques	commerce	1 800 000
13	KPAHE LAURAINÉ				43 05 76 00	ouverture d'un salon de coiffure	artisanat	693 000
14	AGBO JOSE FRANCINE				07 49 40 99	Projet de vente de bouteilles de Gaz et d'œufs gros et 1/2 gros	commerce	2 200 000
15	DIOMANDE Yeneka Mabilou				78 87 47 31	ouverture d'un atelier de couture	commerce	996 600
16	IRIE BI IRIE Georges Arnaud				58 62 48 95	création d'un salon de coiffure pour hommes	artisanat	1 301 000
17	GOUANOU Prisca Carole				09 03 27 16	projet de commercialisation de riz	commerce	634 000
18	OKOROCHA GLADYS				01 45 33 22	Restauration	commerce	2 000 000
19	DJOMBO Banga Atsain Aristide Jose				85 77 04 99	vente de mèches et vêtements	commerce	800 000
20	YOMI DEKAMON Johana Victoire				58 74 02 37	vente d'articles vestimentaires +coiffure	commerce	1 700 000
21	AMANI AMENA LEA				71 12 13 46	vente de vivriers	commerce	600 000
						TOTAL		39 489 600

**PROJETS DE JEUNES VULNERABLES POUR LA CONSOLIDATION
DE LA PAIX -PNUD BOUAKE**

N°	Nom et Prénoms			CéI	Titre du projet	Secteurs d'activités	Coûts estimés ou besoins de financement
1	DOSSO N'Vassiriki			58 48 35 57	Salon de coiffure homme	artisanat	573 900
2	OUATTARA Kifory Inza			09 07 09 20	Elevage de lapins	élevage	747 500
3	PODA Hoho Isabelle			57 39 33 59	Vente de tenues traditionnelles	commerce	800 000
4	OUATTARA Alassane			77 61 08 94	Service informatique et vente de fourniture de bureau	Commerce	698 750
5	TOURE Abou			48 82 10 90	Production et commercialisation de produits vivriers	Agriculture	5 600 000
6	COULIBALY Brahim			08 30 77 15	Restauration	commerce	2 500 000
7	NGORAN Loukou Marcel			59 40 73 36	Ferronnerie et Soudure	artisanat	585 000
8	COULIBALY Felix Ouattara Moussa			07 17 17 88	Equiperment de vulcanisateur	artisanat	2 920 000
9	KOUASSI Akissi Elodie			07 95 20 65	ventes d'articles divers	commerce	1 000 000
10	KONATE Mariam			04 34 18 13	magasin de ventes de pagnes et diverses joailleries de femmes	commerce	1 015 000
TOTAL							16 440 150

**PROJETS DE JEUNES VULNERABLES POUR LA CONSOLIDATION
DE LA PAIX -PNUD DALOA**

N°	Nom et Prénoms			CéI	Titre du projet	Secteurs d'activités	Coûts estimés
1	DIABY Laeteh			05 46 20 99	Agriculture - vivriers	agriculture	600 000
2	DAMAHOU Digbo flore Edith			74 03 26 18	Ventes de tenues vestimentaires en magasin	commerce	1 300 000
3	GORE BI Gnaho Emma.			46 40 77 94	Cabine téléphonique	commerce	300 000
4	GOUHERE L. Marie Louise			57 10 95 90	Restauration	commerce	500 000
5	KOFFI Amma Jeanne			04 39 18 20	Vente d'habit de femme	commerce	500 000
6	KOUAME Adjoua Sandrine			48 96 58 08	Vente de pagne	commerce	700 000
7	TOURE Amy Natacha			58 59 43 50	Salon de coiffure	artisanat	500 000
8	SANGARE Mariam			46 71 19 09	Vente de pagne	commerce	500 000
9	ONG VIE SACRE			08 94 34 48	Culture maraichère	Agriculture	4 500 000
10	KOFFI N'GUESSAN SYLVIE			09 94 17 65	Vente de mèches	Commerce	300 000
TOTAL							9 700 000

**PROJETS DE JEUNES VULNERABLES POUR LA CONSOLIDATION
DE LA PAIX-PNUD GAGNOA**

N°	Nom et Prénoms			CéI	Titre du projet	Secteurs d'activités	Coûts estimés
1	BOUSSA Affoue Elisabeth			58 08 48 80	Vente de mèches et produits cosmétique	commerce	250 000
2	BOLLY Patrick José			07 70 77 85	Lavage auto	artisanat	3 000 000
3	DOSSO Judith Mariam			57 31 65 42	Elevage de poulet de chair	élevage	2 241 000
4	UNION DES JEUNES DE BAYOTA			79 40 12 40	Pisciculture	élevage	5 167 000
5	ZAHUI Goli Pierre			07 74 40 20	Vente de briques	commerce	690 000
6	DIABY Fatoumata			04 23 30 24	Production et Ventes d'encens et désodorisants	commerce	400 000
					TOTAL		11 748 000

**PROJETS DE JEUNES VULNERABLES POUR LA CONSOLIDATION
DE LA PAIX - PNUD DIVO**

N°	Nom et Prénoms			CéI	Titre du projet	Secteurs d'activités	Coûts estimés
1	SOKOBA Affoussiata			08 63 82 81	Projet d'équipement d'un salon de coiffure féminin	commerce	1 480 000
2	BEHI Gougoua Raphaël			44 29 84 82	Projet d'élevage de poulet de chair	élevage	2 837 500
3	GOGO Fouriet Jésus			74 19 18 89	Projet de riziculture	Agriculture	1 000 000
4	BIBI Clozolo Sandrine			09 47 94 06	projet de vente de pattes de poulets congelés	commerce	500 000
5	KOFFI Adjoua Fidèle			48 34 16 28	projet d'extension de magasin de vente de produits cosmétiques et de mèches	commerce	996 250
					TOTAL		6 813 750

COUT PROJETS DIVO	05 PROJETS	6 813 750
COUT PROJETS GAGNOA	06 PROJETS	11 748 000
COUT PROJETS DALOA	10 PROJETS	9 700 000
COUT PROJETS BOUAKE	10 PROJETS	16 440 150
COUT PROJETS ABIDJAN	21 PROJETS	39 489 600
COUT TOTAL DES PROJETS	52 PROJETS	84 191 500